

MAIRIE
DE**VILLIERS - EN - DESŒUVRE**
27640

Tél. : 02 32 36 37 47

TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE**Cadre d'emplois des ATSEM****ACCES AU GRADE AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE
DES ECOLES MATERNELLES****Le Maire, Madame Agnès LENEVEU**

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L132-10, L522-4, L522-24, L522-26, L522-28 et L522-29,

Vu le décret portant statut particulier du cadre d'emplois des ATSEM.,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion de la collectivité en date du 26/12/2024

ARRÊTE :**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles est fixé comme suit pour l'année 2026 :

Prénom et Nom	Situation actuelle grade – échelon	Promouvable à compter du
PERRONEAU Nadine	Agent spécialisé principal 2 ^{ème} classe des écoles maternelle Echelon 11	01/01/2026 AVIS FAVORABLE

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Le secrétaire général de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché,
- adressé au Président du Centre de Gestion,
- notifié aux intéressés.

Fait à Villiers en Désœuvre
Le 27 mai 2026Le Maire
Agnès LENEVEU

Notifié le

Signature de l'agent

Le Maire (ou le Président),

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

